

ALGERIE

FORUM DES NATIONS UNIES **SUR LES FORETS**

Quatrième session

RAPPORT NATIONAL

Etablit par : Monsieur MEZALI Mohamed
Directeur de la Gestion du Patrimoine Forestier

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Direction Générale des Forêts

Alger le 04 novembre 2003

II- Progrès et questions relatives à l'application des propositions d'action du GIF/FIF

Généralités :

+ Evaluation des propositions d'actions du GIF/FIF dans le contexte national

Dans le cadre des propositions d'actions formulées par le GIF/FIF, un certain nombre de thèmes ont été jugés pertinents dans le contexte national Algérien, soit le cadastre forestier national, l'inventaire forestier national, le plan national de reboisement, l'aménagement de bassins versants, les zones de montagnes,....

Pour ce qui concerne :

Le cadastre forestier national :

L'opération cadastrale a été mise en œuvre en l'an 2000. Elle consiste à délimiter, border, cartographier et planimétrer la propriété forestière et alfatière, qui se compose de :

- 4,1 millions d'hectares de forêts naturelles et artificielles,
- 3 millions d'hectares de terres à vocation agro-sylvo-pastorale,
- 2,6 millions d'hectares de nappes alfatières.

Cette opération devra en principe s'achever en l'an 2015.

Le cadastre forestier national facilitera l'élaboration de l'inventaire forestier national, opération indispensable pour la maîtrise d'une gestion rationnelle du patrimoine forestier.

L'inventaire forestier national :

L'inventaire forestier national a été entamé en 2000, et consiste à réaliser les actions suivantes :

- Constitution d'une banque de données informatisées de l'ancien inventaire forestier national réalisé en 1978-1982,
- Réaliser un inventaire par échantillonnage statistique des ressources forestières et alfatières du pays sur une superficie de 4,1 millions hectares de forêts, 2,5 millions d'hectares de nappes alfatières et 3 millions d'hectares de terres à vocation agro-sylvo-pastorale,
- Faire la cartographie thématique des formations forestières, alfatières et des zones à vocation agro-sylvo-pastorale et déterminer leurs superficies,
- Mise en place d'un système d'information géographique (SIG) permettant le stockage et la mise à jour des données collectées.
- Etablir un plan national de développement forestier et alfatier.

Le plan national de reboisement :

Il est utile de rappeler que le taux de boisement actuel est de 16% pour seulement le Nord de l'Algérie, c'est à dire sans tenir compte du Sahara qui couvre 80% du territoire national, alors que la norme généralement admise se situe entre 20 et 25%.

C'est ainsi, qu'un plan national de reboisement a été mis en œuvre en l'an 2000 pour relever ce taux de 16 à 18% sur une période de 20 ans.

La planification de l'ensemble des actions prévues au plan national de reboisement (PNR) porte sur un objectif de 1.245.900 hectares.

L'enveloppe financière globale nécessaire à l'exécution de ce programme est de 116 milliards de Dinars.

L'aménagement des périmètres de bassins versants :

Les territoires menacés par les effets malfaisants du ruissellement et de la torrentialité couvrent une étendue de 12 millions d'hectares dont la moitié sur les versants les plus sensibles à l'érosion.

Des études ont été menées depuis quelques années sur 27 périmètres de bassins versants couvrant une superficie de 2.982.443 hectares. L'objectif est d'étendre ces études à tous les bassins versants d'Algérie pour aboutir à terme à un plan national d'aménagement des bassins versants. A travers ces études qui ont pour but essentiel de protéger et restaurer les douze (12) millions d'hectares de terres menacées par l'érosion avec comme enjeux la sauvegarde de 88 barrages et sites de barrages (45 barrages et 43 sites de barrages) contre les dangers de l'envasement et la fixation d'une importante frange des populations rurales en zone de montagne dont les exploitations sont en péril par les effets conjugués du ruissellement et de la torrentialité.

Les zones de montagne :

L'administration forestière contribue au développement de l'agriculture de montagne qui s'intègre parfaitement dans le développement rural. Il s'agit de répondre à des besoins d'une population démunie, vivant sur des terres marginales. Les aménagements initiés qui débordent le cadre strictement forestier, visent surtout des actions urgentes, maîtrisables, pouvant apporter un complément de revenus aux familles.

L'administration forestière, à travers ses différents plans de développement des zones de montagne, réalise des activités agro-pastorales orientées essentiellement sur l'arboriculture rustique : olivier – figuier – grenadier, ..., qui permet à la fois de valoriser les terres pauvres et assurer une bonne protection des sols.

Les améliorations foncières au profit des agriculteurs visent par des techniques mécanisées appropriées à restaurer et à réhabiliter le capital foncier, à augmenter les capacités de rétention des eaux du sol et accroître les rendements des cultures. L'assise d'une infrastructure de piste qui permet la gestion et le désenclavement, est complétée par la création de points d'eau pour la satisfaction des besoins d'eau potable, d'abreuvement du cheptel ou d'irrigation de vergers familiaux.

Enfin, les plantations pastorales, à l'aide d'arbres et arbustes fourragers permettent de mettre à la disposition des agriculteurs des réserves fourragères sur pied (prairies permanentes, févier, caroubier, médicago) tout en assurant une protection efficace des sols contre l'érosion.

Cette intervention est aussi créatrice d'emploi dans un milieu où il n'existe aucune autre activité susceptible de fournir une occupation permanente à la population. Elle concourt efficacement à la fixation des populations des zones de montagne et à freiner ainsi l'exode rural.

+ Développement et mise en oeuvre du programme forestier National

Se référer aux documents portant sur la déclaration de Mohamed MEZALI présentée lors de la troisième session du Forum des Nations Unies sur les Forêts à Genève du 26 mai au 6 juin 2003, et au rapport adressé au secrétariat Général du XII Congrès Forestier mondial qui s'est tenue du 21 au 28 septembre 2003 au Québec Canada.

+ Mécanismes ou initiatives pour faciliter la participation des parties prenantes

Des initiatives ont été prises tendant à l'installation des comités représentatifs des communautés locales pour faire participer ces communautés à la planification des actions et à la gestion durable des écosystèmes forestiers - ceci a été fait notamment, à travers, des projets pilotes tels que les projets d'emploi rural 1 et 2 cofinancés par la banque mondiale.

L'administration forestière a entrepris de renforcer le rôle des femmes dans la gestion durable des forêts à travers un certain nombre d'actions :

- Apiculture (7 à 10 ruches/femme)
- Aviculture (15 à 20 poules + coq / femme)
- Machine à coudre (1/ femme)
- Machine à Broderie (1/ femme)

Le projet a ciblé 3000 femmes pour une enveloppe financière de 600.000 dollars US.

Même si ces actions ne donnent pas l'impression de faire participer directement la femme à la gestion forestière communale, elles n'en sont pas moins un puissant levier pour réduire la pression sur les forêts, évitant ainsi les dégradations à ces forêts et augmenter les ressources des ménages ruraux.

Les programmes de gestion durable des forêts reconnaissent et respectent les droits traditionnels des communautés locales, à travers notamment ce que nous intitule les autorisations d'usages dans le domaine forestier national. Ces autorisations ont été consacrées par un décret exécutif.

Aspects sociaux et culturels des forêts

2- Pas d'informations disponibles

3- Pour ce qui est de la participation des communautés locales, dans la prise de décision concernant la gestion durable des forêts, il y a lieu de se référer aux alinéas 1 du paragraphe Mécanismes ou initiatives pour faciliter la participation des parties prenantes et alinéa 2 du titre aspects sociaux culturels des forêts.

4- Pour ce qui concerne le régime foncier, les terres forestières et à vocation forestière en Algérie ont un statut public. De ce fait, elles sont incessibles-inaliénables et imprescriptibles, ce qui leur assure une protection relativement efficace. Enfin et pour ce qui est du renforcement des capacités et du transfert technologique, pour la gestion durable des forêts, envers ces communautés locales, on en est au stade de la réflexion.

Connaissances traditionnelles relatives à la forêt

5- Des actions ont été lancées pour aboutir à un inventaire aussi exhaustif que possible des connaissances traditionnelles relatives à la forêt, notamment pour la connaissance des propriétés et l'utilisation des plantes à usage aromatique, cosmétique et médicinal, afin de les intégrer dans le processus de prise de décision dans le cadre d'une gestion durable des forêts.

6- Dans le cadre du processus de mise en place de mesures législatives et réglementaires en matière de protection de la propriété intellectuelle et / ou d'autres régimes de protection pour les connaissances traditionnelles relatives à la forêt, et le partage égal et équitable des bénéfices qui en découlent, notre pays, a entrepris d'élaborer un certain nombre de textes, qui prendront en charge ces préoccupations.

Connaissances scientifiques relatives à la forêt

7- L'administration forestière s'emploie, à travers ses démembrements administratifs et son institut de recherche forestière à diffuser le plus largement possible les connaissances scientifiques à toutes les parties prenantes.

l'Institut National de Recherche Forestière travaille en réseau interne et externe. Ces réseaux de recherche (interne) ont été mis en place en 1995 et sont au nombre de dix (10) : Réseau Ecologie forestière, Réseau Sylviculture et production des espèces forestières, Réseau Génétique et amélioration des arbres forestiers, Réseau Entomologie et pathologie forestière, Réseau Mécanisation forestière, Réseau Reboisement, Réseau Désertification, Réseau Technologie du bois, Réseau Ligniculture intensive, Réseau Conservation des eaux et des sols.

En ce qui concerne les réseaux externes, les équipes mixtes INRF / Universités Nationales constituées ont permis de formaliser les relations avec les laboratoires et équipes universitaires nationaux dans le cadre de projets de recherche communs comportant l'accueil et la formation d'étudiants en graduation et en post graduation et la réalisation conjointe d'actions de recherche concertées (INA – INES Tizi Ouzou – INES Blida– USTHB– etc...).

Plusieurs projets sont financés par sur le budget de l'Etat et veillent à augmenter et à améliorer les capacités de l'institution, par notamment l'augmentation des ressources financières.

En outre, des compléments de ressources sont recherchés à travers la coopération et le partenariat avec des pays ou des institutions.

Des documentaires scientifiques ont été réalisés en collaboration avec la Télévision Algérienne et concernent principalement :

- La biodiversité : Le sapin de Numidie (*Abies numidica*), le cyprès du Tassili (*Cupressus dupreziana*) ;
- La lutte contre la désertification : Fixation des dunes ;

L'INRF apporte un appui aux Conservations des Forêts en matière d'étude et de développement dans les domaines de la foresterie, la conservation des sols et la lutte contre la désertification.

L'institut dispose aussi d'un centre de documentation dont le rôle est la valorisation des résultats de recherche (annales de la recherche forestière et la revue "la forêt Algérienne"), la diffusion de revues et publication de l'institution ainsi que l'accueil et l'assistance des forestiers, l'encadrement des étudiants dans le domaine des sciences forestières.

8- L'administration forestière s'emploie de façon constante à améliorer et intensifier l'interaction entre les recherches scientifiques et les procédés politiques.

La conscience de l'importance du principe de soutenir la prise de décision par de connaissances scientifiques est aiguë autant chez les techniciens de la forêt que chez les politiques.

Surveillance, évaluation et établissement des rapports, concepts, terminologie et définition

9- A travers la réalisation de l'inventaire forestier national, l'administration forestière vise à améliorer et à compléter les informations sur les ressources forestières nationales. Par des procédés appropriés (nouvelles technologies de l'information et de la communication) l'administration fera en sorte que l'information soit largement disponible.

Le pays apportera sa contribution aux efforts communs pour rendre disponible l'information au-delà des frontières.

Critères et indicateurs de gestion durable des forêts

10- Les services forestiers ont élaboré un document portant sur "le cadre logique et indicateurs de suivi et évaluation". Ce document fixe un certain nombre de critères et indicateurs qui permettent d'établir les différents plans de développement forestier.

Ces critères et indicateurs devront néanmoins être repensés et complétés. Il serait d'ailleurs tout à fait utile que les pays du pourtour méditerranéen qui ont des formations végétales similaires unissent leurs efforts en vue de mettre au point des critères et indicateurs régionaux spécifiques à la forêt méditerranéenne.

Ceci n'exclut pas l'aide et la participation de pays autres que méditerranéens et d'organisations internationales.

III- Préparation du rapport :

Le présent rapport a été rédigé par Mr MEZALI Mohamed point focal FNUF – Directeur de la Gestion du Patrimoine Forestier et Mr GOUSSANEM Mustapha – Directeur d'Etude Chargé de la Coopération Internationale, au sein de la Direction Générale des Forêts.

Il est dans la continuité des rapports fournis en 2002 et 2003.

De plus, pour certains renseignements et informations, il a été fait recours au document portant étude prospective du secteur forestier en Algérie élaboré en septembre 2000.

I- Contacts clef

Le Directeur Forestier en Algérie :

Nom – prénom : BELOUED Abdelghani
Titre : Directeur Général des Forêts

Informations de contact :

Adresse : Chemin Doudou Mokhtar – BP 232 – Ben Aknoun – ALGER
Téléphone : 021.91.53.16 – 021.91.53.14
Fax : 021.91.53.17
Courrier électronique : dgf@wissal.dz

Le point focal national du FNUF pour l'Algérie :

Nom – prénom : MEZALI Mohamed
Titre : Directeur de la Gestion du Patrimoine Forestier

Informations de contact :

Adresse : Chemin Doudou Mokhtar – BP 232 – Ben Aknoun – ALGER
Téléphone : 021.91.53.13
Fax : 021.91.53.13
Courrier électronique : dgf.dgpf@wissal.dz

Personne à contacter concernant le rapport national, si autre que le point focal du FNUF :

Nom – prénom : GOUSSANEM Mustapha
Titre : Directeur d'Etude Chargé de la Coopération Internationale

Informations de contact :

Adresse : Chemin Doudou Mokhtar – BP 232 – Ben Aknoun – ALGER
Téléphone : 021.91.53.15
Fax : 021.91.53.15
Courrier électronique : GOUSSANEM_dgf@yahoo.fr